

## **Compte rendu du conseil d'école du 2 novembre 2020**

Présents : Mme DESLANDES, Mme MENESES, représentantes des parents d'élèves, M BOURDAA, maire de Nay, Mme DURAND 3ème adjointe, M MIMIN, conseiller municipal, membre de la commission aux affaires scolaires, Mme COUSTILLE-COSSOU, Mme LOUSTAU-CHARTEZ, Mme PEES-LALANNE, enseignantes, M MARTINE, directeur.

Absents excusés : M DE CECCO, IEN, Mme BIDAUBAYLE, Mme HERUBY-ISAÏA, Mme ESCOUTE, représentantes des parents d'élèves, Mme FRADET, M TOMASI, enseignants, M FREEMAN, psychologue scolaire.

### **Effectifs par classe.**

19 élèves de CP/CE1 dans la classe de Mme PEES-LALANNE

21 élèves de CE1/CE2 dans la classe de Mme LOUSTAU-CHARTEZ dont 2 bénéficient du dispositif ULIS

22 élèves de CE2/CM1 dans la classe de Mme COUSTILLE-COSSOU dont 4 bénéficient du dispositif ULIS

22 élèves de CM1/CM2 dans la classe de Mme FRADET et M MARTINE dont 3 bénéficient du dispositif ULIS

Les effectifs sont en baisse régulière depuis quelques années. Nous ne sommes cependant pas menacés d'une nouvelle fermeture ; l'an prochain, le nombre d'enfants quittant l'école pour aller au collège sera compensé par l'arrivée des CP.

### **Travaux prévus à J. Ferry.**

Plusieurs solutions ont été proposées pour consolider l'ancien bâtiment et garantir la sécurité des enfants. Des devis sont également en cours pour la rénovation des sanitaires.

M le Maire affirme sa volonté de rénover ce bâtiment, quelle que soit sa destination future.

Les enseignants disent qu'ils sont très bien installés dans le bâtiment J. Moulin, tant que les effectifs restent faibles. Bien que les classes soient très agréables, elles ne peuvent pas accueillir plus de 25 élèves. Ils demandent juste un local pour stocker le matériel qui est resté à J. Ferry : livres de la BCD, matériel d'arts visuels et d'EPS.

### **Projets.**

La crise sanitaire rend incertaine la réalisation de tous les projets.

- équitation à Narcastet : toutes les classes devaient y participer. En attente de décision.
- Natation : seules les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 iront à la piscine, en fin d'année scolaire, si la situation sanitaire le permet. Les autres classes y sont allées l'an dernier et cela n'a pas donné entière satisfaction car les élèves qui en avaient le plus besoin n'ont pas été pris en charge par les MNS mais par les enseignants.
- Initiation aux échecs : l'activité est maintenue et commence le 3 novembre pour les CE2/CM1 et CM1/CM2. Les deux autres classes bénéficieront de l'intervention en avril-mai.
- Les 64 fantastiques : la mairie a posé sa candidature à cet appel à projet, auquel l'école sera associée, qui vise à faire découvrir des aspects de la biodiversité en étudiant 64 espèces vivantes à protéger, présentes dans notre département. Ce projet s'inscrit dans la programmation en sciences puisque l'école participe à vigienature depuis plusieurs années. Vous trouverez la démarche des 64 fantastiques en suivant [ce lien](#)
- Conseil municipal des jeunes : l'idée est d'élire des élèves de CE2, CM1 et CM2 cette année afin d'avoir des conseillers à l'école et au collège dès l'an prochain. Les enseignants feront le travail préparatoire en éducation civique en attendant que la levée des restrictions permette l'organisation du scrutin et la tenue des conseils.

### **Cinéma de Noël.**

Comme l'an dernier, l'association plain'écran a été sollicitée pour offrir une séance de cinéma aux élèves. À ce jour, il est encore possible de la maintenir.

### **Application du protocole sanitaire.**

Pour limiter le brassage des élèves et garder une cohérence avec tous les temps de l'école, classe, garderie et cantine, les enfants ont été séparés en deux groupes : les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 d'une part, celles de CE2/CM1 et CM1/CM2 d'autre part.

Deux élèves d'ULIS doivent être intégrés au groupe des « grands ». Ils l'ont bien accepté et leurs familles seront informées.

Au premier jour de reprise, le protocole sanitaire est appliqué sans difficulté majeure et les enfants supportent courageusement le port du masque.

Pour pouvoir respecter la distanciation physique, la mairie demande aux parents **qui en ont la possibilité** de ne pas mettre leurs enfants à la cantine et à la garderie.

### **Mise à jour du règlement intérieur.**

Les cartes à échanger sont interdites pour éviter les conflits liés à des échanges qui pourraient paraître inévitables.

Les enfants peuvent amener à l'école de petits jouets (ex : voitures miniatures), dans la limite du raisonnable et à condition que ces objets ne présentent aucun danger. L'école ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Les ballons restent interdits, ainsi que les téléphones portables, appareils photos et objets de valeurs.

### **Cotisation USEP.**

Le montant est inchangé : 15 € pour un enfant scolarisé au fronton, 20 € à partir du second.

### **Questions diverses.**

- Des parents signalent que le portillon de la garderie reste ouvert malgré le risque d'attentat. Il est convenu que M MARTINE rencontrera dans la semaine les personnes responsables de la garderie pour leur expliquer le fonctionnement de l'interphone et leur rappeler la nécessité d'être particulièrement prudent en ce moment.
- Règles de circulation sur le parking : des automobilistes prennent le mauvais sens de circulation, ce qui est gênant et dangereux. M BOURDAA assure que dès la fin des travaux de l'office de tourisme, le parking sera refait et les règles de circulation clarifiées.  
M MARTINE déplore à nouveau le manque de civisme de quelques personnes qui bloquent la circulation pour déposer leurs enfants juste devant le portail alors que de nombreuses places sont libres à quelques pas.  
Des élèves sont pris en charge par le service de transport adapté du conseil départemental mais le chauffeur ne peut pas toujours se garer au plus près. Nous demandons qu'une place lui soit réservée à proximité du portail.
- Demande pour installer un râtelier à vélos dans la cour de J. Moulin.
- Les enseignants remarquent que le ménage n'a pas été effectué correctement avant la rentrée et demandent qu'un effort soit fait sur ce point.
- Des petites réparations sont à effectuer dans la cour. La liste est transmise aux services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.